

eCH-0089 – Spécification pour l'échange électronique de documents médicaux en suisse

Nom	Spécification pour l'échange électronique de documents médicaux en suisse
eCH-nombre	eCH-0089
Catégorie	Norme
Stade	Implémentée
Version	2.1
Statut	Approuvé
Date de décision	2020-09-02
Date de publication	2020-09-08
Remplace version	2.0 - Minor Change
Condition préalable	eCH-0010 V7.0 Norme concernant les données Adresse postale eCH-0011 V8.1 Norme concernant les données Données personnelles
Annexes	BEIL1_d_eCH-0089_V2.0_CDA-CH_de_V20180612.pdf BEIL1_f_eCH-0089_V2.0_CDA-CH_fr_V20180612.pdf
Langues	Allemand (original), français (traduction)
Auteurs	Tony Schaller, medshare GmbH, Suisse Secrétariat du groupe d'utilisateurs HL7 Suisse Relecture: Comité technique du groupe d'utilisateurs HL7 Suisse Approuvé le / par: 20. 4. 2020, HL7 Board Meeting Relecture eCH : Groupe spécialisé eHealth, chef de groupe Felix Fischer
Éditeur / Distribution	Association eCH, Mainaustrasse 30, case postale, 8034 Zurich T 044 388 74 64, F 044 388 71 80 www.ech.ch / info@ech.ch

Condensé

Pour le patient, un traitement implique en règle générale de se rendre dans plusieurs institutions, parfois nombreuses. Les documents médicaux échangés au cours de ce parcours médical sont eux aussi nombreux. La gestion isolée des systèmes d'information est synonyme non seulement de redondances dans les saisies effectuées, de ruptures de média et d'autres phénomènes concomitants négatifs, mais aussi et surtout de surcroît de travail inutile pour le personnel. Le format papier reste encore très répandu et le patient doit souvent s'improviser coursier.

Les moyens aujourd'hui offerts par les technologies de l'information et de la communication (TIC ou ICT en anglais) devraient permettre de nettes améliorations.

Exemples:

- Distribution automatique des documents sur la base des destinataires mentionnés dans l'entête
- Traitement électronique des données d'utilisateur
- Les systèmes d'information émetteurs peuvent générer automatiquement les contenus à partir de leur base de données
- Les systèmes d'information destinataires peuvent mettre automatiquement à jour leur base de données à partir des documents reçus par voie électronique
- Les alertes ou workflows peuvent être initialisés en cas de besoin

L'application des normes en vigueur se justifie par des considérations d'homogénéité et de pertinence économique dans le recours à l'échange électronique de documents médicaux. Il est ainsi possible de s'assurer que plusieurs organisations et systèmes, autonomes en soi, sont bien en mesure de communiquer entre eux sans se concerter au préalable.

C'est précisément dans cette optique qu'a été établie la spécification CDA-CH, qui a vocation à servir d'instrument en vue d'une interopérabilité accrue entre les prestataires de service du secteur de la santé en Suisse. La CDA-CH V2.1 (2020) garantit la conformité avec les normes eCH pour l'adresse postale et les données personnelles, ainsi qu'avec la DEP (annexe 3: Métadonnées et annexe 4: Formats d'échange).

L'on s'assure de la sorte que les documents CDA-CH V2.1 (2020) peuvent être intégrés de façon optimale aux processus associés au dossier électronique du patient (DEP). L'utilisation dans le DEP n'est cependant que l'un des nombreux scénarios d'utilisation de la CDA-CH V2.1.

La CDA-CH V2.1 peut être et est utilisée aussi dans un contexte autre que celui du DEP.

Sommaire

1	Introduction.....	4
1.1	Statut.....	4
1.2	Champ d'application	4
2	CDA-CH V2 2020	5
2.1	Versions.....	5
2.2	Ajustements par rapport à CDA-CH V2.0 (2017)	5
3	Considérations de sécurité.....	6
4	Exclusion de responsabilité - droits de tiers	7
5	Droits d'auteur	7
	Annexe A – Références & bibliographie.....	8
	Annexe B – Collaboration & vérification	8
	Annexe C – Abréviations & glossaire.....	9
	Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente	13

Remarque

En vue d'une meilleure lisibilité et compréhension, seul le genre masculin est utilisé pour la désignation des personnes dans le présent document. Cette formulation s'applique également aux femmes dans leurs fonctions respectives.

1 Introduction

1.1 Statut

Approuvé: Le document a été approuvé par le comité d'experts. Il a pouvoir normatif pour le domaine d'utilisation défini dans le domaine de validité donné.

1.2 Champ d'application

Le transfert d'annonces électroniques présuppose que les systèmes concernés soient interopérables. Le «HL7 EHR Interoperability Work Group» a décliné l'interopérabilité en 3 niveaux

- Interopérabilité technique
- Interopérabilité sémantique
- Interopérabilité des processus

Les systèmes offrant l'interopérabilité technique sont capables d'échanger des données entre eux. L'interopérabilité sémantique signifie que les informations peuvent être correctement interprétées par le système destinataire. L'interopérabilité des processus porte sur l'intégration des systèmes dans les opérations de travail.

L'interopérabilité technique conditionne l'interopérabilité sémantique. Elle couvre notamment le mécanisme de transport des annonces. Ce format d'échange n'émet aucune recommandation concernant le mécanisme de transport.

Objectifs de l'automatisation:

- Automatisation de la fourniture des données par les fournisseurs de données et ainsi élimination des erreurs pouvant survenir aujourd'hui dans le cadre du traitement manuel.
- Automatisation du traitement des données par le praticien et ainsi réduction de la charge de travail occasionnée par les procédures et opérations actuellement en vigueur.
- Harmonisation, interopérabilité et protection des investissements:
- Garantie de la possibilité de réutiliser les mêmes éléments dans différents formats d'échange et ainsi réduction de la charge de travail nécessaire au développement de nouvelles interfaces
- Harmonisation des informations dans le CDA Header, de sorte qu'il est possible de les utiliser de façon identique dans les différents formats d'échange – découlant de la CDA-CH.

La présente norme compile les spécifications relatives à l'interopérabilité sémantique des systèmes dans le contexte de la «(spécification) CDA-CH 2020».

Elle a pour priorité la structuration des informations d'ordre administratif dans un document HL7 CDA (CDA Header), tel qu'on l'utilise en Suisse. Il s'agit là par exemple de la langue, de l'auteur, de la référence à un éventuel document à remplacer ou d'un ordre ayant donné lieu à l'élaboration du nouveau document, des autres personnes ou organisations impliquées (contacts d'urgence, assurances, employeurs, signataires légaux, etc.).

Cette spécification servant de base à l'échange de documents structurés, les données prises en compte pour la structuration relèvent du domaine médical. La structuration des données

médicales ne fait toutefois pas l'objet d'un traitement spécifique dans ces pages, car il est question du contenu des différents formats d'échange découlant de eCH-0089 et donc de la CDA-CH pour les cas d'application correspondants (dossier électronique de vaccination, e-Médicaments ou résultats de laboratoire généraux par exemple).

2 CDA-CH V2 2020

2.1 Versions

Version PDF

Une fois validée par l'eCH, la norme est mise à disposition sous le lien suivant dans sa version intégrale:

Version allemande : https://www.hl7.ch/default/assets/File/Publikationen/20200406_CDA-CH-V2_1_de.pdf

Version française : https://www.hl7.ch/default/assets/File/Publikationen/20200406_CDA-CH-V2_1_fr.pdf

Attention: le document se compose de plusieurs centaines de page

Version électronique

Les contenus de ce document peuvent également être consultés sur le Wiki d'eHealth Suisse:

[http://e-health-wiki.ch/index.php/CDA-CH_V2_\(project\)](http://e-health-wiki.ch/index.php/CDA-CH_V2_(project))

OID de la norme

OID (Dot) 2.16.756.5.30.1.1.1.1.4

OID (ASN.1) {joint-iso-itu-t(2) country(16) ch(756) swiss-application(5) ehealth-ch(30) domains(1) hl7-ch-domains(1) documents(1) cda-ch(1) cda-ch-v2(4)}

OID (IRI) oid:/joint-iso-itu-t/country/ch/swiss-application/ehealth-ch/domains/hl7-ch-domains/documents/cda-ch/cda-ch-v2

2.2 Ajustements par rapport à CDA-CH V2.0 (2017)

- La conformité avec l'EPDG (mise à jour de l'annexe 3 : Metadata Issue 2 : 24 juin 2019 (corrigée le 26 novembre 2019)) doit être assurée afin que les documents CDA-CH puissent être intégrés de manière optimale dans les processus relatifs au dossier électronique du patient (EPD).
- Intégration des modèles de section représentation originale et commentaire
- Auteur : nouvelle version 2020 sans fonctionCode, règles de vocabulaire assouplies
- Code de confidentialité des documents : nouvelle version 2020 avec le code de ValueSet DocumentEntry.confidentialityCode, assouplissement des règles de vocabulaire
- Langue du document : Référé au RFC5646
- recordTarget : nouvelle version 2020, qui fait référence à AdministrativeGender HL7 V3, nouvelles règles de vocabulaire assouplies
- Document Code : nouvelle version 2020, qui fait référence au ValueSet DocumentEntry.typeCode, assouplissement des règles de vocabulaire
- dépositaire : nouvelle version 2020 avec cardinalité corrigée max 1 de l'adresse/télécom dans l'organisme dépositaire représenté (voir numéro 12)

- structureBody 2017 requiert le modèle d'ID 2.16.756.5.30.1.1.10.1.9, ce modèle d'ID a été déplacé vers le "Document Template Ids CDA-CH v2.1 -structuredBody
- Assigned Entity Compilation * et Author Compilation * : nouveaux modèles qui n'ont plus de code/fonction ValueSet sur snomed/EprAuthorRole

3 Considérations de sécurité

La sécurité est un aspect extrêmement important de tout échange de documents CDA. Les données doivent être chiffrées durant le transfert, sans possibilité de déchiffrement par toute personne autre que les destinataires souhaités. En outre, les données doivent pouvoir être signés dans un souci de garantir l'authenticité des données. La présente spécification ne permet pas de garantir le respect des règles relatives à la protection des données et la sécurité des données. Elle offre toutefois des possibilités pour faire en sorte que ces règles soient respectées. Quoiqu'il en soit, il convient de prendre des mesures correspondantes dans les projets de réalisation comme dans les activités au quotidien afin de s'assurer que ces règles soient effectivement respectées. La présente spécification ne peut influencer sur le respect des règles de sécurité que dans le domaine technique de la normalisation. Les mesures de mise en œuvre correspondantes sont explicitées dans la norme. Cette spécification ne peut avoir aucune incidence sur le domaine de l'organisation et des contrats. Il est donc présumé que les utilisateurs de cette spécification se prémunissent contre toute conséquence juridique au moyen des contrats et formulaires de consentement correspondants. Le recours à la spécification ne peut être invoqué pour justifier d'utilisations abusives.

4 Exclusion de responsabilité - droits de tiers

Les normes élaborées par l'Association **eCH** et mises gratuitement à la disposition des utilisateurs ainsi que les normes de tiers adoptées, seulement valeur de recommandations. L'Association **eCH** ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des décisions ou mesures prises par un utilisateur sur la base des documents qu'elle met à disposition. L'utilisateur est tenu d'étudier attentivement les documents avant de les mettre en application et au besoin de procéder aux consultations appropriées. Les normes **eCH** ne remplacent en aucun cas les consultations techniques, organisationnelles ou juridiques appropriées dans un cas concret.

Les documents, méthodes, normes, procédés ou produits référencés dans les normes **eCH** peuvent le cas échéant être protégés par des dispositions légales sur les marques, les droits d'auteur ou les brevets. L'obtention des autorisations nécessaires auprès des personnes ou organisations détentrices des droits relève de la seule responsabilité de l'utilisateur.

Bien que l'Association **eCH** mette tout en œuvre pour assurer la qualité des normes qu'elle publie, elle ne peut fournir aucune assurance ou garantie quant à l'absence d'erreur, l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des documents et informations mis à disposition. La teneur des normes **eCH** peut être modifiée à tout moment sans préavis.

Toute responsabilité relative à des dommages que l'utilisateur pourrait subir par suite de l'utilisation des normes **eCH** est exclue dans les limites des réglementations applicables.

5 Droits d'auteur

Tout auteur de normes **eCH** en conserve la propriété intellectuelle. Il s'engage toutefois à mettre gratuitement, et pour autant que ce soit possible, la propriété intellectuelle en question ou ses droits à une propriété intellectuelle de tiers à la disposition des groupes de spécialistes respectifs ainsi qu'à l'Association **eCH** pour une utilisation et un développement sans restriction dans le cadre des buts de l'association.

Les normes élaborées par les groupes de spécialistes peuvent, moyennant mention des auteurs **eCH** respectifs, être utilisées, développées et déployées gratuitement et sans restriction.

Les normes **eCH** sont complètement documentées et libres de toute restriction relevant du droit des brevets ou de droits de licence. La documentation correspondante peut être obtenue gratuitement.

Les présentes dispositions s'appliquent exclusivement aux normes élaborées par **eCH**, non aux normes ou produits de tiers auxquels il est fait référence dans les normes. Les normes incluront les références appropriées aux droits de tiers.

Annexe A – Références & bibliographie

Les liens Internet ci-dessous ont été contrôlés pour la dernière fois le 20.12.2017. En raison des modifications quotidiennes sur Internet, aucune garantie ne peut être accordée quant à leur disponibilité à l'avenir.

	RS 816.11 Loi fédérale sur le dossier électronique du patient
LDEP	https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/strategie-health/gesetzgebung-elektronisches-patientendossier/SR%20816.11.pdf.download.pdf/SR%20816.11_DE.pdf
	RS 816.111 Ordonnance sur le dossier électronique du patient
ODEP	https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/strategie-health/gesetzgebung-elektronisches-patientendossier/gesetz/SR%20816.111.pdf.download.pdf/SR%20816.111.pdf
	RS 816.111.1 Ordonnance du DFI sur le dossier électronique du patient
ODEP-DFI	https://www.bag.admin.ch/dam/bag/de/dokumente/nat-gesundheitsstrategien/strategie-health/gesetzgebung-elektronisches-patientendossier/gesetz/SR%20816.111.1.pdf.download.pdf/SR%20816.111.1_DE.pdf
[LPD]	Loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données (LPD) http://www.admin.ch/ch/d/sr/2/235.1.de.pdf
[Stratégie santé 2020]	Stratégie nationale «eHealth» 27.06.2007 https://www.bag.admin.ch/bag/de/home/themen/strategien-politik/gesundheits-2020.html
[ITI TF-2b]	IHE IT Infrastructure Technical Framework Volume 2b (ITI TF-2b), http://www.ihe.net/uploadedFiles/Documents/ITI/IHE_ITI_TF_Vol2b.pdf
[HL7 CDA]	HL7 Clinical Document Architecture, Release 2.0 ANSI/HL7 CDA, R2-2005 4/21/2005 HL7 Version 3 Standard; Last Published: 03/27/2006 3:35 AM www.hl7.org

Annexe B – Collaboration & vérification

Tony Schaller	medshare GmbH	tony.schaller@medshare.net
Groupe d'utilisateurs HL7 Suisse	Secrétariat	info@hl7.ch
Groupe d'utilisateurs HL7 Suisse	Comité technique	oliver.egger@ahdis.ch
Groupe d'utilisateurs HL7 Suisse	Comité directeur	roeland@arpage.ch
Groupe spécialisé eHealth eCH	Chef de groupe	felix.fischer@borsconsulting.ch

Annexe C – Abréviations & glossaire

AHV/AVS	L'assurance-vieillesse et survivants (AVS) est l'assurance de retraite obligatoire en Suisse. Elle forme le premier pilier (public) du principe suisse à 3 piliers et garantit une couverture minimale. L'AVS est un programme reposant sur la solidarité. Le numéro AVS est souvent employé par d'autres organismes, en particulier dans le service de santé, pour identifier les données de base personnelles.
ANSI	American National Standards Institute
ART-DECOR	Data Dictionary sur la modélisation des formats d'échange dans le domaine de la santé
ASA	Association suisse des ambulanciers, association professionnelle du sauvetage en Suisse
ASAS	Produits de sécurité de la société Health Info Net (HIN) fondés sur le «tunnel ASAS», un logiciel de chiffrement actif dès l'établissement de la communication qui doit être installé sur l'ordinateur correspondant.
ATNA	Audit Trail and Node Authentication. le profil d'intégration publié par IHE pour réaliser un moniteur de protection des données et un contrôle d'accès.
CDA	Clinical Document Architecture. Architecture de document basée sur XML définie spécifiquement pour la documentation médicale et la communication permettant la documentation et la communication électronique de renseignements médicaux indépendantes du producteur.
CMS	Un CMS (Content-Management-System), appelé aussi système de rédaction dans le domaine des médias, est un système de gestion de contenu. Il s'agit d'un programme d'application qui permet et organise l'élaboration et le traitement communs du contenu des documents de texte et multimédia (Content).
CRM	Le système CRM (Customer Relationship Management) est la gestion de la relation avec la clientèle et désigne la documentation et la gestion des relations avec les clients. C'est un composant important du marketing relationnel.
DEP	Dossier électronique du patient
DICOM	Digital Imaging and Communications in Medicine (DICOM) est un standard mondial ouvert pour l'échange des images numériques dans le domaine médical.
DMS	Le DMS, pour Document Management System (système de gestion des documents), sert à stocker et traiter les «documents» sous forme de fichiers. Il étend les systèmes d'archives numériques par des fonctions de traitement comme le contrôle des versions de document, le blocage (check-in, check-out), etc.
EAI	Enterprise Application Integration (EAI), ou intégration d'applications d'entreprises, (IAE) est un concept d'intégration des fonctions commerciales étendu à toute l'entreprise le long de la chaîne de création de richesse. Ces fonctions comprennent diverses applications réparties sur diverses plate-formes et peuvent être liées dans le cadre de l'intégration des processus commerciaux et des données.
ebXML	ebXML est une initiative commune lancée en 1999 par UN/CEFACT et OASIS qui a permis de développer une série de spécifications pour l'utilisation d'XML pour les processus commerciaux électroniques. http://www.ebxml.org
eCH	Association de normalisation des processus, structures et contenus pour l'échange de données dans le domaine de la cyberadministration
eHealth Suisse	Instance compétente de la Confédération et des cantons pour les processus, structures et contenus pour l'échange de données dans le domaine de l'E-santé
EHR	Dossier électronique des patients (en anglais Electronic Health Record, EHR). La stratégie eHealth pour la Suisse définit le terme comme suit dans l'annexe 3: Le dossier électronique des patients est le groupement actualisable à vie, géré par

	le patient de toutes les données personnelles, médicales, préventives et administratives et de soins administrés disponibles. L'EHR comprend diverses informations personnelles, dont entre autres les antécédents médicaux, les résultats importants de laboratoire, les rapports d'opération ainsi que les radiographies et les données numériques d'autres examens. Les cliniques et les spécialistes médicaux doivent disposer d'un accès réglementé à l'EHR avec l'accord des patients et patientes, au moyen d'un mécanisme d'authentification convenable.
EMR	Electronic Medical Record. Ce terme n'est pratiquement pas utilisé en Suisse. Nous nous limitons aux termes EHR et EPR.
FMH	Fédération des médecins suisses; http://www.fmh.ch
GLN	Global Location Number servant à identifier d'une façon univoque dans le monde des entités physiques, fonctionnelles ou juridiques. La structure de données GTIN-13 est utilisée à cet effet; les identifiants ne sont pas parlants. Il n'y a pas de restriction d'utilisation des identifiants GS1 pour les unités commerciales ou les lieux / fonctions.
GnuPG	GNU Privacy Guard est un logiciel de chiffrement dit en Open Source. Au contraire de PGP, GnuPG est libre de droits de tiers (PGP utilise l'IDEA breveté).
GS1	l'organisation de développement de standard qui assure pour le monde entier les standards d'identification (produits, lieux, immobilisations, unités logistiques, documents, relations de service, etc.). Cette organisation gère et développe les messages EDI pour la logistique, le transport, la finance, etc. Elle développe des standards pour la synchronisation de catalogues. Enfin elle développe des standards pour la réalisation de l'internet des objets (EPCglobal). http://www.gs1.ch/
GTIN	Global Trade Item Number servant à identifier tout article (produit ou service) sur lequel il est nécessaire de récupérer des informations prédéfinies et pouvant être tarifé, commandé (prescrit) ou facturé à tout point de la chaîne d'approvisionnement.
H+	Les Hôpitaux de Suisse, association faîtière nationale des hôpitaux publics et privés, cliniques et établissements de soins
Hermes	La méthode de direction de projets HERMES sert à la gestion et au déroulement de projets issus de la technologie de l'information et de la communication (ICT). Elle a été développée en 1975 par l'administration fédérale suisse et a été révisée en 1986 et 1995. HERMES fait non seulement figure de standard ouvert dans l'administration fédérale, mais elle est aussi utilisée dans les cantons, les instituts d'enseignement et les entreprises. HERMES est devenue un facteur de succès important dans de nombreux projets ICT et sert de ligne directrice commune aux prestataires et aux bénéficiaires de prestations, en particulier pour les commanditaires (de projet), les chefs de projets et les collaborateurs de projets. www.hermes.admin.ch
HL7	Health Level 7. Standard de communication pour les systèmes d'information médicaux avec de vastes définitions sur les types de messages et les Triggerevents qui déclenchent des transmissions de messages. www.hl7.org , www.hl7.de , www.hl7.ch
HPC	Health Professional Card (HPC). Projet de la FMH pour créer un certificat physique et électronique pour tous les médecins vivant en Suisse.
IAS	Interassociation de sauvetage, organisation faîtière nationale de tous les services de sauvetage et centrales d'appels sanitaires urgents
IAS Codeset	Codeset avec la terminologie spécifique du secteur suisse du sauvetage, OID: 2.16.756.5.30.1.143.5.1
ICD	International Classification of Diseases; système de classification des diagnostics médicaux, mis en place par l'organisation mondiale de la médecine

ICT	La technologie de l'information et de la communication (TIC, de l'anglais Information and Communications Technology, ICT) regroupe les technologies du traitement électronique des données, de l'informatique, de l'information et de la communication.
IHE	IHE (Integrating the Healthcare Enterprise) est une initiative visant à améliorer l'échange technique de données des systèmes informatiques dans le système de santé. Fondée aux USA en 1998 par l'union des radiologues américaine RSNA (Radiological Society of North America) et par l'association des fournisseurs de systèmes d'information médicaux HIMSS (Healthcare Information and Management Systems Society), cette initiative est supportée par les utilisateurs et les sociétés spécialisées dans le domaine médical, ainsi que par des experts informatiques et de l'administration et l'industrie médicale. L'IHE a évolué avec le temps pour devenir un mouvement international qui prend maintenant également en compte les obligations spécifiques du système de santé en Europe et au Japon. A cet effet, la branche européenne de l'IHE collabore étroitement avec l'initiative internationale et aide à ancrer les conditions européennes et nationales particulières dans les concepts internationaux. www.ihe.net , www.ihe-europe.org
ISO/IEC	International Standard Organisation (ISO) / International Electric/Electro technical Commission (IEC). Standard ou comité de standardisation pour ICT et les systèmes d'électroniques.
LDEP	Loi fédérale sur le dossier électronique du patient, RS 816.11
LOINC	Les LOINC (Logical Observation Identifiers Names and Codes) sont un récapitulatif de noms communs et d'identifiants pour désigner des résultats d'examen et de test de laboratoires et de cliniques.
LPD	Loi sur la protection des données; voir également «Annexe C – Abréviations & glossaire»
MeDIswiss	L'association VIG (association pour l'informatique dans le système de santé a lancé le projet eHealth d'avenir MeDIswiss avec T-Systems Schweiz et ses partenaires de technologie. Une plate-forme E-Health pour l'échange sécurisé de données médicales entre les prestataires doit être mise en place en plusieurs étapes dans le canton de Saint-Gall à des fins d'expérimentation, puis intégrée ultérieurement dans le système de santé de Suisse orientale. http://www.sg.ch/home/gesundheit/organisation_gd/informatik_vig/ehealth/projekte/projekte.html
MPI	Un Master Patient Index (MPI) est un index référençant tous les indices d'un patient de différents domaines (hôpitaux, services d'un hôpital, cabinets médicaux, etc.). Un MPI sert à gérer les informations de sources différentes sous une identité commune (un indice).
MSF	Microsoft Solutions Framework (MSF) est un modèle de processus qui supportent les projets d'infrastructure ainsi que le développement de logiciel. Le MSF met à disposition un modèle de procédé qui est intégré dans un modèle de processus commercial pour toute la durée de vie d'un paysage informatique. Il permet ainsi également de soutenir de grands projets à l'aide de ce modèle de procédé. Il est basé sur les éléments principaux du modèle d'équipe, du modèle de processus, du modèle d'architecture d'application et de la gestion des risques.
OFCOM	Office fédéral de la communication, http://www.bakom.admin.ch/
PACS	Le «Picture Archiving and Communication System» (PACS) est un système d'archivage d'images et de communication utilisé en médecine, à base d'ordinateurs numériques et de réseaux. DICOM est le principal format de données utilisé, notamment pour les radiographies.
PID	Numéro d'identification du patient ; identifiant du patient
Rega	Garde aérienne suisse de sauvetage

RFC	Les request for comment (RFC) sont une série de documents et normes concernant l'Internet. http://www.rfc-editor.org/
RIM	Reference Information Model ; modèle de classe générique pour des systèmes d'information médicaux servant de base à la définition des types de messages pour le standard HL7 version 3.
RUP	Rational Unified Process (RUP) est un modèle de procédé orienté sur les objets pour le développement de logiciels et un produit commercial de la société Rational Software qui fait partie du groupe IBM depuis 2002. IBM a depuis perfectionné le RUP et son logiciel inhérent, et en est actuellement à la 9 ^{ème} version (2006). Le RUP utilise le langage UML (Unified Modeling Language).
SNOMED	Systematized Nomenclature of Medicine
SOA	Service Oriented Architecture. Concept de gestion qui aspire à une infrastructure ICT orientée vers les processus commerciaux capable de réagir rapidement aux évolutions dans un environnement commercial.
SPITEX	Spitex est l'abréviation de l'aides et des soins extrahospitaliers et à domicile à l'attention des malades et personnes âgées. En Suisse, les organisations locales à but souvent non lucratif proposent aux malades et aux personnes ayant besoin de soins des prestations de santé et de soin (principalement à domicile).
SSAR	Société suisse d'anesthésiologie et de réanimation
SSC	Service sanitaire coordonné de l'armée; lien entre le secteur du sauvetage et les forces armées suisses
SSL	Transport Layer Security (TLS) ou Secure Sockets Layer (SSL) est un protocole de chiffrement hybride pour les transmissions de données sur Internet.
SSMUS	Société suisse de médecine d'urgence et de sauvetage
Stylesheet	La Stylesheet est un langage de description en technique informatique. Stylesheet est comparable à une présentation de format. Le principe est la séparation des informations (données) et la représentation. Stylesheet interprète les données attribuées (texte, tableaux, graphiques, etc.) et les formate (ex: pour une sortie écran) conformément aux règles prédéfinies. Stylesheet permet une division du travail dans une plus large mesure que ce qui était auparavant possible avec par exemple HTML et les ordres de formatage intégrés.
URI	Un URI (de l'anglais Uniform Resource Identifier, soit identifiant uniforme de ressource) est un identifiant composé d'une chaîne de caractères servant à identifier des ressources abstraites ou physiques. Les URI sont des identifiants de ressources sur Internet (comme les sites Web, divers fichiers, l'appel des services Web, mais aussi par exemple des destinataires d'e-mails).
URL	Une URL (Uniform Resource Locator) est un localisateur uniforme de ressource. Il s'agit d'un sous-type d'URI qui permet d'identifier une ressource au moyen du protocole de réseau utilisé (ex: http ou ftp), ainsi que l'emplacement (en anglais. 'location') des ressources dans les réseaux informatiques. Etant donné que les URL sont la première forme des URI (et la plus fréquente), les deux termes sont souvent utilisés de manière synonymique.
VHitG	Abréviation allemande signifiant «Union des fabricants de solutions informatiques pour le système de santé». Publication du guide d'implémentation du rapport électronique médical allemand. www.vhitg.de
XDS	Cross-Enterprise Document Sharing. Profil d'intégration publié par IHE pour l'échange de documents cliniques.
XML	XML, pour Extensible Markup Language (langage de balisage extensible), est une langue de balisage pour représenter des données structurées hiérarchiquement sous forme de fichiers de textes. XML est utilisé de préférence pour l'échange de données entre différents systèmes informatiques, en particulier sur Internet.

Annexe D – Modifications par rapport à la version précédente

- Auteur : Nouvelle version 2020 sans fonctionCode, règles de vocabulaire assouplies
- Code de confidentialité des documents : nouvelle version 2020 avec le code de ValueSet DocumentEntry.confidentialityCode, assouplissement des règles de vocabulaire
- Langue du document : RFC5646
- recordTarget : nouvelle version 2020 qui se réfère à AdministrativeGender, HL7 V3, règles de vocabulaire relancées
- Document Code : nouvelle version 2020 qui fait référence au ValueSet DocumentEntry.typeCode, assouplissement des règles de vocabulaire
- Dépositaire : nouvelle version 2020 avec cardinalité corrigée max 1 de l'adr/télécom dans l'organisation dépositaire repentie (voir numéro 12)
- structureBody 2017 requiert le templateId 2.16.756.5.30.1.1.10.1.9, ce templateId a été déplacé vers "Document Template Ids CDA-CH v2.1 -structuredBody
- Assigned Entity Compilation * et Author Compilation * : nouveaux modèles qui n'ont plus de code/fonction ValueSet à snomed/EprAuthorRoles